

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Pre-wash Détachant concentré

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Pre-wash Détachant concentré

Code du produit 15094.0005/126765

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Renforceur de lavage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Martec Handels AG
Bubenbergstrasse 11
CH-8045 Zürich - Switzerland
T +41 44 783 95 30
F +41 44 783 95 49
info@martecag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence +41 44 783 95 30 (Martec)
+41 44 251 51 51 (Tox Info Suisse)

Date d'émission 07.06.2017

Version 2 (Version précédente: 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Liquides inflammables, Catégorie 3, H226

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Aucun(e).

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
3-Methoxy-3-Methyl-1-Butanol, MMB	10% - 15%	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 56539-66-3 No.-CE: 260-252-4
propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol	5% - 10%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 67-63-0 No.-CE: 200-661-7 No.-Index: 603-117-00-0
Seife (Reaktionsprodukt von 10)	5% - 10%		No.-CAS: 93763-88-3
Benzyl alcohol	5% - 10%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H302	No.-CAS: 100-51-6 No.-CE: 202-859-9 No.-Index: 603-057-00-5
Fettalkoholethoxylat EO8	0.1% - 2.5%	Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Acute 1 H400	No.-CAS: 68920-66-1
Deceth-5	0.1% - 2.5%	Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 26183-52-8
C12-14 Pareth-7	0.1% - 2.5%	Eye Dam. 1 H318, Acute Tox. 4 H302	No.-CAS: 68439-50-9

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Boire de l'eau par mesure de précaution. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les solvants peuvent créer une pression excessive en cas d'incendie. Les récipients fermés hermétiquement peuvent éclater et prendre feu. La combustion produit des fumées irritantes. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme.

Conseils pour les secouristes

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition prolongée des yeux et de la peau, et l'inhalation de toute vapeur générée. Porter un équipement de protection individuel. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Éviter une exposition directe au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

propan-2-ol (CAS 67-63-0)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)
Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)

200 ppm TWA [MAK]
500 mg/m³ TWA [MAK]
400 ppm STEL [KZW]
1000 mg/m³ STEL [KZW]
25 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone
25 mg/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone

Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZWs)

800 ppm STEL [KZW] (4 X 15 min)
2000 mg/m³ STEL [KZW] (4 X 15 min)
800 ppm STEL [KZW] (STEL for large casting valid till 12/31/2013, 4 X 30 min)
2000 mg/m³ STEL [KZW] (STEL for large casting valid till 12/31/2013, 4 X 30 min)

Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)

200 ppm TWA [TMW] (short time value for large casting, valid till 12/31/2013)
500 mg/m³ TWA [TMW] (short time value for large casting, valid till 12/31/2013)

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)

200 ppm TWA MAK
500 mg/m³ TWA MAK
400 ppm Peak
1000 mg/m³ Peak

Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)

200 ppm TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 2)
500 mg/m³ TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed,

Benzyl alcohol (CAS 100-51-6)

Germany - DFG - Recommended
Exposure Limits - TWAs (MAKs)

Germany - DFG - Recommended
Exposure Limits - Ceilings (Peak
Limitations)

exposure factor 2)

22 mg/m³ TWA MAK (can occur as vapor and aerosol at the same time)

5 ppm TWA MAK (can occur as vapor and aerosol at the same time)

44 mg/m³ Peak (can occur as vapor and aerosol at the same time)

10 ppm Peak (can occur as vapor and aerosol at the same time)

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas fumer.

Protection individuelle*Protection respiratoire*

En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes)

Matériel: caoutchouc butyle

épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm

Temps de pénétration: 480 minutes

Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes)

Matériel: caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.2mm

Matériel testé: Dermatril (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Risques thermiques

Pas de précautions spéciales.

**Contrôle d'exposition de
l'environnement**

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Alcoolique.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	8.6
Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	0
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites d'explosivité:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	0.99
Hydrosolubilité:	complètement soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
---------------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe. Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense. Le brouillard de pulvérisation peut être inflammable à des températures inférieures au point d'éclair du solvant.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme. propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol (CAS 67-63-0) Dermal LD50 Rabbit = 4059 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat = 72600 mg/m3 4 h(JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 1870 mg/kg (JAPAN_GHS) Seife (Reaktionsprodukt von 10) (CAS 93763-88-3) Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (IUCLID) Oral LD50 Rat > 2000 mg/kg (IUCLID) Benzyl alcohol (CAS 100-51-6) Dermal LD50 Rabbit = 2 g/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat = 8.8 mg/L 4 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 1230 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Pas d'irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Ce produit n'est associé à aucun effet toxicologique écologique connu.
propan-2-ol (CAS 67-63-0) Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 9640 mg/L [flow-through] (IUCLID) LC50 96 h Pimephales promelas 11130 mg/L [static] (IUCLID) LC50 96 h Lepomis macrochirus >1400000 µg/L (EPA) EC50 48 h Daphnia magna 13299 mg/L (IUCLID)

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	EC50 96 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> >1000 mg/L (IUCLID) EC50 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> >1000 mg/L (IUCLID)
Seife (Reaktionsprodukt von 10) (CAS 93763-88-3)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h <i>Pimephales promelas</i> 3728 mg/L [static] (IUCLID)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h <i>Daphnia magna</i> 5907 mg/L (IUCLID)
Benzyl alcohol (CAS 100-51-6)	
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	Biodegradable under anaerobic conditions.
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Readily biodegradable according to OECD guidelines.
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h <i>Pimephales promelas</i> 460 mg/L [static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	LC50 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> 10 mg/L [static] (EPA) EC50 48 h water flea 23 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés	Les récipients vides doivent être mis à la disposition d'une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADR/RID 3. Code de classement F1. Numéro d'identification du danger 30. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Code de restriction en tunnels D/E
IMDG	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 3. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-E, S-E. Polluant marin: Non.
IATA	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: Flammable liquid, n.o.s. (propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 3. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355 (60 L). Instruction d'emballage (LQ): Y344 (10 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 366 (220 L).
Navigation fluviale ADN	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 3. Code de classement F1. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:
>=30%: de l'eau
>=5%; <15%: savon
<5%: agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques
Fragrances allergisantes: Benzyl alcohol
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.
Merkblatt BG Chemie:
M004 Reizende Stoffe/Ätzende Stoffe
VOC (CH) = 8.50000000%

3-Methoxy-3-Methyl-1-Butanol, MMB (CAS 56539-66-3)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

propan-2-ol (CAS 67-63-0)

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) 2905.1290

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity 99 w/w % Sunset Date: 06/30/2026

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type

Product Type: 1
Product Type: 2
Product Type: 4

EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC

Product type: 9
Product type: 10
Product type: 11
Product type: 12

EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances

40 Product type 1, 2, 4 (approved by Commission Implementing Regulation 2015/407/EU, 200-661-7)

EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances

1 - Human hygiene (Commission Implementing Regulation 2015/407/EU)
2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2015/407/EU)
4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing Regulation 2015/407/EU)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances

Present

EU - REACH (1907/2006) - Article 15(2) - Substances Regarded as Being Registered - Biocidal Products

(EU) 2015/407, Product Type 4 (Expiry date of inclusion July 1, 2026)
(EU) 2015/407, Product Type 2 (Expiry date of inclusion July 1, 2026)
(EU) 2015/407, Product Type 1 (Expiry date of inclusion July 1, 2026)

Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes

ID Number 135, hazard class 1 - low hazard to waters

Benzyl alcohol (CAS 100-51-6)

EU - Cosmetics (1223/2009) -

Annex III - Field of Application
and/or Use

EU - Cosmetics (1223/2009) -

Annex III - Other Limitations and
Requirements

Solvent

Fragrance/aromatic compositions/their raw materials

The presence of the substance must be indicated in the list of ingredients referred to in Article 19[1][g] when its concentration exceeds: 0.001% in leave-on products, 0.01% in rinse-off products (Fragrance, aromatic compositions, their raw materials)
For purposes other than inhibiting the development of microorganisms in the product. This purpose has to be apparent from the presentation of the product

1.0 % MAC

EU - Cosmetics (1223/2009) -

Annex V - Preservatives -

Maximum Authorised Concentration

EU - REACH (1907/2006) - List of
Registered Substances

Present

Germany - Water Classification

(VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard
Classes

ID Number 216, hazard class 1 - low hazard to waters

Fettalkoholethoxylat EO8 (CAS 68920-66-1)

EU - No-Longer Polymers List

(67/548/EEC)

NLP No. 500-236-9 (>1<2.5 mol ethoxylated units)

EU - REACH (1907/2006) - List of
Registered Substances

Present

Deceth-5 (CAS 26183-52-8)

EU - No-Longer Polymers List

(67/548/EEC)

NLP No. 500-046-6 (>1<2.5 mol ethoxylated units)

Germany - Water Classification

(VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard
Classes

ID Number 670, hazard class 2 - hazard to waters

C12-14 Pareth-7 (CAS 68439-50-9)

EU - No-Longer Polymers List

(67/548/EEC)

NLP No. 500-213-3 (>1<2.5 mol ethoxylated units)

EU - REACH (1907/2006) - List of
Registered Substances

Present

Germany - Water Classification

(VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard
Classes

ID Number 670, hazard class 2 - hazard to waters

**15.2. Évaluation de la sécurité
chimique**

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Révision**

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 14.

**Signification des abréviations et
acronymes utilisés**

Aucun(e).

Procédure de classification

Méthode de calcul.

**Libellés des phrases
mentionnées aux sections 2 et 3**

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.